

**Exercice 1992 - Subventions aux Associations à caractère médico-social -
2^{ème} répartition**

M. l'Adjoint HIRSCH, Rapporteur : Après avis favorable, à l'unanimité, de la Commission Hygiène-Santé, lors de sa réunion du 14 octobre 1992, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur les propositions de répartition de subventions aux associations à caractère médico-social :

Associations	Sommes attribuées		Sommes proposées en 1992
	En 1990	En 1991	
Médecins du Monde	Pas de demande	Pas de demande	2 680 F
Les Mutilés de la Voix de Franche-Comté	1 500 F	3 000 F	2 000 F
AIDES	-	2 480 F	2 000 F

En cas d'accord, la dépense, soit 6 680 F, sera couverte à l'aide des crédits inscrits au budget primitif de l'exercice courant, chapitre 955.9, article 657, code service 50000.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la répartition proposée.